

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Janvier 2022

14x22

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC) ÉQUIPEMENT : MATÉRIEL ET MOBILIER

Le Maire rappelle que l'Etat, dans le cadre de sa politique de soutien à l'investissement et au fonctionnement des bibliothèques municipales, a mis en place un concours particulier relatif aux bibliothèques au titre de la dotation générale de décentralisation (DGD).

Une partie de ce dispositif est consacrée à l'équipement en mobilier et matériel d'une bibliothèque municipale. La notion d'équipement mobilier et matériel recouvre les meubles, la signalétique, le mobilier d'exposition et les équipements techniques nécessaires au fonctionnement de la bibliothèque.

La ville des Pennes Mirabeau a entrepris la rénovation urbaine du quartier de la Gavotte avec l'implantation d'un tiers-lieu culturel, nommé « Idéethèque ». Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose de présenter au titre de ce dispositif, l'équipement de « l'Idéethèque » en mobilier et matériel.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande de subvention auprès de la DRAC selon le plan de financement suivant :

Opérations	Montant HT	Subvention Escomptée (80%)
Équipement de l'idéethèque en mobilier et matériel	164 951 €	131 961 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

- SOLLICITE la demande de subvention de l'aide de l'Etat pour le financement du mobilier et du matériel de l'idéethèque,

- AUTORISE Le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette demande ;

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 35

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 28 Janvier 2022
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE
JEAN-MARC LEONETTI